

Le 16 janvier 2019



**Pierre Gagnon, Ad. E.**  
Vice-président exécutif – Affaires  
corporatives et chef de la gouvernance  
Édifice Jean-Lesage  
20<sup>e</sup> étage  
75, boulevard René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'accès à l'information C-6520**

Bonjour.

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 31 décembre 2018 et dans laquelle vous nous demandez :

*« J'aimerais produire ma propre électricité sur ma ferme et aussi de l'énergie éolienne pour consommation personnelle.*

*J'aimerais obtenir toute l'information pertinente afin de savoir si il est possible que je vende mon surplus sur le réseau d'hydro Québec. » (sic)*

En réponse à votre demande, nous vous informons que les clients autoproducteurs raccordés au réseau d'Hydro-Québec peuvent injecter leur surplus de production sur le réseau d'Hydro-Québec. Ces surplus de production ne sont pas achetés par Hydro-Québec. Toutefois, une option tarifaire est offerte en soutien aux petits autoproducteurs.

L'option de mesurage net permet au client admissible (petit client de moins de 50 kW) d'accumuler, dans une banque de surplus, la production qui excède sa consommation pour l'utiliser à une date ultérieure afin de réduire sa facture.

Vous trouverez l'information concernant la marche à suivre pour devenir client autoproducteur sur le site web d'Hydro-Québec : <http://www.hydroquebec.com/autoproduction/>.

Par ailleurs, l'information relative à l'option de mesurage net est présentée aux pages 28 à 32 des Tarifs d'électricité : <http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/tarifs-electricite.pdf>.

Notez que tous les équipements de production, que le client soit sujet à l'option de mesurage net ou non, doivent être conformes aux normes d'Hydro-Québec, tel que stipulé à l'article 15.2.6 des Conditions de service (<http://www.hydroquebec.com/data/documents-donnees/pdf/conditions-service.pdf>).

Vous trouverez ci-joint copie des sections pertinentes des documents mentionnés.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels,



Pierre Gagnon

p. j.